



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 05 février à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL	Nathalie LEBLANC
Noelle CORNO	Sylvie LAJEANNE
Muriel DINTHEER	Isabelle LE HEIN
Philippe LE DUAULT	Martin MOTTET
Camille BRANCHEREAU	Thérèse TRESPEUCH
Laurent BREZAC	Oscar NAVARRO
Laurence RANNOU	Charlotte PERCHER
Viviane CAPITAINÉ	Erwan BOUVAIS
Frédéric CHATELLIER	Christophe BOUVIER-BRAULT
Claude LEFORT	Myriam BASOSILA MBEWA
Denis BRIANT	Christian GUILLEMINEAU
Jean-Pierre GUYONNAUD	Bénédicte de LANTIVY
Anne OLIVIER	Sébastien ROUSSEL
Eric NOZAY	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Katell ANDROMAQUE, Jean-Noël LEBOSSE, Laurent GODET, Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Annie LE GAL LA SALLE

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Katell ANDROMAQUE à Philippe LE DUAULT, Jean-Noël LEBOSSE à Viviane CAPITAINÉ, Laurent GODET à Laurent BREZAC, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Annie LE GAL LA SALLE à Erwan BOUVAIS

Monsieur Sébastien ROUSSEL a été élu Secrétaire de Séance.

CESSION A TITRE ONÉREUX DU VÉHICULE LAND ROVER DEFENDER**DL_2024_02_20**

Madame CORNO expose :

Suite au remplacement de la camionnette de marque LAND ROVER, modèle DEFENDER, il est proposé de procéder à la cession à titre onéreux de ce véhicule qui n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre des missions du service Patrimoine Immobilier.

Ce matériel, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 109 273 kms a été acquis en octobre 1999 et est totalement amorti.

Ce véhicule a été estimé dans une fourchette de prix située entre 15 000 et 20 000 € compte tenu de son état général et de son kilométrage.

La Ville a reçu le 30 novembre 2023 une offre de prix s'élevant à 17 000 € comprise dans l'estimation précitée.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

VU les dispositions de l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

CONSIDÉRANT la délibération du 5 mai 2020, portant délégations du Conseil Municipal au Maire, et notamment le soin de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

CONSIDÉRANT que pour l'aliénation de gré à gré supérieure à 4 600 euros, le Conseil Municipal est compétent pour décider des conditions de vente,

VU l'estimation réalisée par Ouest Enchères Publiques en date du 7 octobre 2022,

VU l'avis de la Commission Ressources du 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1. D'APPROUVER la vente en l'état du véhicule LAND ROVER DEFENDER acquis en 1999 et immatriculé 177 AFK 44 au prix de 17 000 € à PLANET AVENTURES ;**
- 2. DE PRÉCISER que le prix de vente sera imputé à l'article 775 du budget Ville 2024 ;**
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

Sébastien ROUSSEL

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

Fabrice ROUSSEL